**Note de synthèse à l’attention de Mr Georges Morison Vice-Président de l’EPCI ALF**

Suite à la rencontre du 2 mai avec Mme Dominique Giron Vice-Présidente du

Conseil Départemental et membre de la Régie Auvergne numérique)

Objet : infrastructures et usages numériques : projets, compétences et coopération entre collectivités locales

PJ : cartographies de l’EPCI relatives à la couverture THD (Très Haut Débit) fixe et tel/internet mobiles (adressées ce jour en version digitale par le CD63 en complément de l’édition papier remise lors du Rdv)

**1. Amélioration de la Couverture en THD Fixe :**

***Contexte :***

Le marché des télécom est en concurrence totale, pas de définition du service universel pour la desserte en THD comme pour la téléphonie/internet mobile. En France, 4 opérateurs de réseaux télécom (concurrence sur les infrastructures locales) qui sont également fournisseurs d’abonnement pour l’accès internet (concurrence sur les abonnements et services). Le remplacement stratégique à long terme du réseau Cuivre par la Fibre en France et en Europe, suppose la construction d’un nouveau réseau de gros fibré pour mailler le territoire en parallèle avec le réseau historique cuivre car ce dernier a été construit pour la téléphonie, ses propriétés physiques d’affaiblissement/distance limitent ses performances pour le transport des données (Adsl/Vdsl). Enfin la vulnérabilité du cuivre (foudre/interférences électriques/altération suite réparations post ruptures…) et la saturation provoquée par la croissance exponentielle des trafics échangés en datas, plaident également pour son remplacement à long terme.

***Historique :***

En 2011 l’État a adressé un appel à manifestation d’intérêt aux opérateurs en concurrence sur le marché des télécoms pour lancer le plan fibre français devenu depuis plan national THD, piloté et coordonné par la mission France Très Haut Débit. Pour le département du 63 seules les 21 communes de la métropole clermontoise et la ville de Riom seront fibrées à 100 % par l’initiative et les capitaux du secteur privé entre 2014 et 2022.

Le reste du territoire n’étant pas pris en charge par le marché, conformément à l’article L1425-1, les 4 départements Auvergnats et la Région ont décidé de s’engager collectivement dans la construction et l’exploitation d’un Réseau d’initiative publique (RIP). Ce projet est porté par un contrat de partenariat public privé qui lie notre Régie Auvergne Numérique et Auvergne THD filiale à 100 % du groupe Orange retenu à l’issue d’une mise en concurrence européenne.

Le contrat de premier établissement du réseau négocié avec la filiale d’Orange comprend entre autres engagements, une cartographie prévisionnelle des zones et technologies par phase.

Notre RIP actuel est adossé à un plan de financement sur 35 ans. Les recettes de commercialisation de ce réseau fibré de gros, auprès des fournisseurs d’accès internet qui y prendront position afin de proposer des abonnements à leurs clients finaux, viendront progressivement amortir le déficit de ces infrastructures publiques. Le projet actuel sur ces 3 phases représente sur l’Auvergne quasiment 1Md€ de coûts bruts (avant recettes)

**Ambitions initiales du projet de RIP Auvergnat :**

- 77 % de la population raccordable par la fibre de gros en 2025

- utiliser 4 technologies en phase 1 pour que tout auvergnat puisse disposer d’une offre concurrentielle d’abonnement offrant un débit de 8mbps minimum d’ici juillet 2017 (soit par montée en débit sur le Cuivre, soit par Wifimax, soit par fibre, soit par le satellite), et ensuite privilégier la fibre en Ftth et le satellite par défaut.

- sur le marché « entreprises », faire baisser les prix de raccordement de la fibre «entreprise» (Ftto), en assurant le fibrage de gros jusqu’à l’entrée des zones d’activités prioritaires, des collèges/lycées/sites universitaires/sites de santé stratégiques d’ici 2020. Puis déployer les Zae de la phase 2 en Ftth pour permettre au plus grand nombre d’entreprises d’accéder au débit avec des abonnements Pro (prix inférieurs à la fibre entreprises « ftto » car fibre mutualisée mais services inférieurs)

*Calendrier : (voir la carte de votre territoire)*

3 phases : juillet 2013/2017 - juillet 2017/2021 - juillet 2021/2024

Les phases 1 et 2 sont affermies, la phase 3 ne l’est pas encore pour l’instant.

La complétude en projet pour la phase 1 ne figure pas sur la carte car non adoptée pour l’instant.

Le périmètre de la phase 2 figuré sur la carte est prévisionnel, les APS et APD par commune sont à l’étude, dès qu’ils sont validés, la carte de couverture interactive est mise à jour sur le site auvergnetreshautdebit .fr

*Informations actualisées sur le projet de RIP : le site auvergnetreshautdebit.fr*

Chaque citoyen peut tester en ligne sur ce site public l’éligibilité de son domicile afin de savoir quelle technologie lui permet d’avoir 8mbps minimum.

La carte interactive est mise à jour au fil de l’eau. Le calendrier de déploiement est consultable par simple clic sur une zone d’investissement.

Tous les FAI des différentes technologies y sont référencés pour faciliter la comparaison de leurs offres commerciales par les usagers intéressés.

*Financement du RIP:* la phase 1 a été financée exclusivement par les 4CD et la Région avec le soutien du Fonds pour le Société Numérique et du Feder.

La phase 2 est également affermie financièrement.

Pour rester en conformité avec la réglementation et les recommandations récentes de l’ARCEP (autorité de régulation du marché des télécoms et du marché postal), un complément de phase sera nécessaire sur les zones déjà fibrées et à fibrer.

Pour aller plus loin au bénéfice de nouveaux territoires, les nouveaux EPCI auront prochainement la possibilité de conventionner avec la Régie. La Régie, à la demande des élus des Départements, va lancer des études pour le fibrage partiel ou le déploiement en test de technologies alternatives qui pourraient compléter l’offre satellite actuellement seule solution disponible pour les zones les moins denses et logements isolés.

L’ingénierie juridique et financière est en cours de conception par la Régie, avec l’ambition de proposer un dispositif de co-financement accessible pour la couverture THD de nouveaux territoires avant fin 2017.

**2. Amélioration de la Couverture en Internet/téléphonie Mobile :**

Sur un marché en concurrence totale, l’État oppose aux 4 opérateurs des calendriers de couverture progressive du territoire national en 2G, 3G, puis 4G. L’Arcep assure le contrôle du respect de leurs obligations par des mesures effectuées chaque année par échantillonnage. L’exactitude des cartes de couverture publiées par les opérateurs sur leurs sites respectifs pour informer les clients est jugée par le régulateur comme très fiable.

Les obligations de couverture des zones peu denses étant adossées à des calendriers très longs, l’État propose aux collectivités locales de co-financer des programmes d’« accélération » de couverture.

**Le programme Bourgs centres en Zones blanches***(2008 à 2016)*: cf carte de l’EPCI où figurent les nombreuses infrastructures passives (pylônes) construits par le CD63 et pour quelques uns par les opérateurs sous contrainte de l’État. L’objectif fixé par l’État aux opérateurs est d’équiper ces pylônes afin qu’au moins 50 % du centre bourg de toutes les communes de France soit couvert à minima par 1 opérateur en 2G et en 3G à compter de juillet 2017.

Plus aucune commune n’est concernée par la construction de nouveaux point hauts sur le territoire de l’EPCI.

**Le programme 800-1300 sites économiques ou touristiques (2016-2018)***:* cf carte de l’EPCI où figurent les deux secteurs proposés et retenus par l’Etat après avis conforme des opérateurs, suite au dernier appel à projet national (Station de Prabouré priorité 1 du dossier de candidature monté par le département en juin 2016 et Col du Béal/Hauts de Chaumes, priorité 6)

Les études radio terrain seront l’objet d’une AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) mutualisée à l’échelle régionale pour 50 à 60 sites retenus par l’État en Auv-Rh-Alpes, une procédure de requalification est en cours pour 26 à 30 sites jugés repêchables. Elles seront co-financées par le CD et le CR et réalisées si possible avant fin 2017.

Le financement des infrastructures sera partagé selon des règles qui sont en cours de finalisation (foncier/viabilisation/raccordement élec/construction du pylône/raccordement THD par collecte fibre ou hertzienne/maintenance-sécurité). L’État participera à la construction du pylône exclusivement (soit 50 % plafonnés à 75K€ par site retenu). Le bloc communal pourrait assurer le foncier/viabilisation/entretien accès au site/raccordement réseaux/ et une part du site lui-même. CD et Région pourraient porter le reste à charge du pylône et la collecte THD en lien avec le RIP.

Un opérateur leader sera désigné pour chaque site et devra installer les équipements télécoms pour la couverture du site directement en 3G.

Les coûts seront bien supérieurs à ceux des pylônes zone blanche (en moyenne 100K€ par site pour le programme ZB) car la collecte THD est cette fois à la charge des collectivités.

Les principes d’ingénierie financière et juridique sont en cours de finalisation dans le cadre d’un avenant à la convention de coopération Région/Collectivités départementales.

S’il faut plusieurs pylônes pour couvrir le périmètre, l’arbitrage économique et financier sera déterminant…On ne pourra jamais assurer la couverture complète de sites naturels très étendus et accidentés.

Mise en service souhaitée au début du second semestre 2018.

**Programme Zones Grises :**

Pour les maires qui restent confrontés à des difficultés de couverture en téléphonie et internet mobile, l’État a mis en service début 2017 une plateforme digitale « Plateforme France Mobile ».

La préfecture a adressé à chaque maire un courrier comportant un code d’accès et un guide d’utilisation.

La commune peut ainsi constituer elle-même en ligne son dossier de signalement des difficultés constatées et géolocalisées. Les problèmes qualifiés sont priorisés au niveau départemental, puis régional et les dossiers les plus solides sont soumis à l’avis national des opérateurs et de l’État.

Les dossiers qui seront retenus in-fine, au fil de l’eau, devront être traités par les opérateurs eux mêmes (si le problème peut être résolu sans construction d’infrastructures supplémentaires par les collectivités) ou par les collectivités selon des principes de co-financement et de maîtrise d’ouvrage comparables à ceux qui auront été testé pour les 800-1300 sites.

3. Appui et soutien en ingénierie technique pour favoriser le développement des Usages Numériques :

Le Conseil départemental, via l’agence départementale d’ingénierie territoriale, est à la disposition des collectivités adhérentes pour les accompagner en expertise dans leurs projets de développement des usages numériques :

- conseil et accompagnement d’un projet d’équipement numérique des écoles (de l’expression du besoin à la commande simplifiée)

- accompagnement pour la création d’un site internet communal Web63 (nouvelle plateforme de création de site avec services citoyens en ligne en projet pour début 2018)

- conseil pour l’implantation des bornes de wifi public sécurisé : wifi63

- appui à la mise en valeur numérique des contenus/patrimoine locaux pour valoriser les randonnées traversant le territoire : https://www.cirkwi.com

- référencement de lieux, d’acteurs et d’initiatives en faveur de la médiation numérique notamment pour faciliter l’accès aux droits et la découverte ludique des ressources numériques.